



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 19 novembre 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 70
Nombre de procurations : 13

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Madame Delphine BLAYA
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Christophe AVENA	Madame Catherine VICTOR
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Marien LOVICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Emmanuel BICHOT	Madame Catherine PAGEAUX
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Didier RELOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Monique BAYARD
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Madame Catherine GOZZI
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Madame Isabelle PASTEUR
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Stéphanie MODDE	Monsieur Cyril GAUCHER
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Olivier MULLER	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur David HAEGY	

Membres absents :

Monsieur Patrick AUDARD	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Madame Noëlle CAMBILLARD	Monsieur Laurent GOBET pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
	Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Monsieur Gaston FOUCHERES pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Bilan de clôture de l'opération "Construction d'une légumerie centralisée" – Mandat à la SPLAAD portant délégation de maîtrise d'ouvrage

Dijon métropole a confié à la Société Publique Locale « Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise » (SPLAAD), par voie de convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage notifiée le 4 janvier 2021, la construction d'une légumerie.

Cette légumerie, en fonctionnement depuis mai 2023, s'inscrit dans le cadre du projet « Dijon alimentation durable 2030 » de la métropole autour de la marque fédératrice PRODIJ. Cette stratégie de transition alimentaire ambitieuse et globale porte des enjeux à la fois environnementaux, sociaux et économiques. L'objectif est bien d'impulser une nouvelle dynamique territoriale alimentaire, durable, accessible, profitant davantage à la fois au producteur et au consommateur.

Avec une capacité cible de 400 tonnes de légumes et légumineuses traités par an, la légumerie doit permettre de répondre aux besoins des unités publiques ou privées de production alimentaire situées sur le territoire, en premier lieu de la cuisine centrale de la ville de Dijon, de Désie Restauration, mais aussi à terme du CHU, du CROUS, etc...

Le bâtiment de 400 m² environ, est implanté sur une parcelle de 5000 m² au sein du parc d'activités Beauregard sur les communes de Longvic et Ouges. Sa construction a fait l'objet d'un soutien financier de l'État dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial et de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Le budget initialement alloué à l'opération a été fixé à 2 152 020 € TTC. Les études de conception détaillées en 2021, puis le résultat de l'appel d'offres des entreprises en 2022, ont conduit à réajuster l'enveloppe financière de l'opération à un montant toutes dépenses confondues de 2 445 000 € TTC (dont rémunération SPLAAD inchangée de 72 000 € TTC). Le bilan de clôture joint détaille l'ensemble de ces mouvements.

Cette augmentation a été entérinée par avenant n°1 à la convention de prestations intégrées notifiée le 3 février 2023.

Le compte de résultat de clôture définitive de l'opération intègre l'ensemble des dépenses et recettes constatées au 31 mars 2025.

Il fait ainsi apparaître :

- Un montant total de dépenses (hors rémunération SPLAAD) de 2 370 043,81 € TTC ;
- Un montant total de recettes (hors rémunération SPLAAD) 2 373 983,74 € TTC ;
- Un excédent de 3 939,93 € TTC (hors rémunération SPLAAD) qui devra être versé à la Collectivité pour porter le bilan à l'équilibre.

Par ailleurs, et conformément à l'article 14.4.1 de la convention de prestations intégrées portant mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage, le solde de la rémunération de la SPLAAD est à verser à l'issue de l'approbation du présent bilan de clôture, soit un montant de 3 600,00 € TTC.

Le bilan de clôture détaillé est annexé à la présente délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le bilan de clôture arrêté par la SPLAAD qui fait apparaître la participation de Dijon métropole de 2 370 043,81 € TTC correspondant au montant cumulé des dépenses,
- **de verser** à la SPLAAD, le solde de sa rémunération, soit un montant de 3 600,00 € TTC,
- **de donner** quitus à la SPLAAD de l'accomplissement de ses missions dans l'opération de construction de la Légumerie,
- **de dire** que Dijon métropole se substitue à la SPLAAD dans ses droits et obligations à l'issue du mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage,

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN

POUR : 79

ABSTENTION : 4

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 13 PROCURATION(S)